

Article 12 - Délivrance d'une injonction de payer européenne

1. Si les conditions visées à l'<u>article 8</u> sont réunies, la juridiction délivre l'injonction de payer européenne dans les meilleurs délais et en principe dans un délai de trente jours à compter de l'introduction de la demande, au moyen du formulaire type E figurant dans l'annexe V.

Le calcul du délai de trente jours ne comprend pas le délai nécessaire au demandeur pour compléter, rectifier ou modifier la demande.

- 2. L'injonction de payer européenne est délivrée conjointement avec une copie du formulaire de demande. Elle ne comporte pas les informations fournies par le demandeur dans les appendices 1 et 2 du formulaire type A.
- 3. Dans l'injonction de payer européenne, le défendeur est informé de ce qu'il a la possibilité:
 - a) de payer au demandeur le montant figurant dans l'injonction de payer; ou
 - b) de s'opposer à l'injonction de payer en formant opposition auprès de la juridiction d'origine, qui doit être envoyée dans un délai de trente jours à compter de la signification ou de la notification de l'injonction qui lui aura été faite.
- 4. Aux termes de l'injonction de payer européenne, le défendeur est informé que:
 - a) l'injonction a été délivrée sur le seul fondement des informations fournies par le demandeur et n'a pas été vérifiée par la juridiction;
 - b) l'injonction deviendra exécutoire à moins qu'il ait été formé opposition auprès de la juridiction conformément à l'article 16;
 - c) lorsqu'il a été formé opposition, la procédure se poursuit devant les juridictions compétentes de l'État membre d'origine conformément aux règles de la procédure civile ordinaire, sauf si le demandeur a expressément demandé qu'il soit mis un terme à la procédure dans ce cas.
- 5. La juridiction veille à ce que l'injonction de payer soit signifiée ou notifiée au défendeur conformément au droit national, selon des modalités conformes aux normes minimales établies aux articles 13, 14 et 15.

MOTS CLEFS: Demande d'IPE

Délivrance

Délai

Formulaire [type]

Information du débiteur

Opposition

Droits de la défense

Signification

Notification

Droit national

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source: https://www.lynxlex.com/fr/text/proc%C3%A9dure-europ%C3%A9enne-d%E2%80%99injonction-r%C3%A8gl-18962006/article-12-d%C3%A9livrance-dune-injonction-de-payer